

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DPSP 7** Subvention (800 000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) dans le cadre de la surveillance de logements sociaux prioritairement situés en secteur d'intervention de la politique de la ville.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à la convention de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) et propose une subvention ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 800 000 euros est attribuée au GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention pluriannuelle de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS), 88 boulevard Berthier, 75017 Paris (N° simpa 184122, n° dossier 2017\_06735), concernant la surveillance de son patrimoine plus particulièrement situé dans les quartiers Politique de la Ville.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 65738, fonction 110, ligne 08001 « provision pour subventions » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**